



REGLEMENT COMMISSION LIGUE OFFICIELS TECHNIQUES CLOT – LIGUE NOUVELLE-AQUITAINE

1. GENERALITES

La Commission Ligue des Officiels Techniques (CLOT) de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton est compétente dans la gestion des Officiels Techniques de son territoire.

Cette commission est placée sous la responsabilité du conseil d'administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, et de la Commission Fédérale des Officiels Techniques CFOT ;

La commission est composée de membres du conseil d'administration et peut être complétée par des personnes extérieures (dites personnes ressources). La nomination des membres extérieurs sera validée par le Conseil d'Administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les règles rappelées dans ce règlement ne font que reprendre et préciser celles du Guide du Badminton. En cas de doute, contestation, seules les règles du Guide du Badminton (comprenant le Règlement Général des Compétitions), règles officielles feront foi.

2. LES MISSIONS DE LA CLOT

- Organiser, coordonner et assurer la formation initiale et continue des Officiels techniques (Arbitres, Juges-Arbitres, Juges de lignes) ainsi que celle des GEO (Gestionnaire et Organisation de compétitions) régulièrement licenciés dans l'une des structures de la Ligue (Clubs, Comités Départementaux, Ligue).
- Suivre l'activité des Officiels Techniques (Arbitres, Juges-Arbitres, Juges de lignes)
- Diffuser les évolutions réglementaires, et s'assurer de leur application dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine.
- Gérer le calendrier des compétitions et les autorisations des compétitions, via les demandes sur le forum de la ligue et Poona.
- Gérer les sanctions et le suivi des cartons selon le règlement en vigueur.
- Recherche d'Arbitres et de Juges Arbitres pour les compétitions régionales ayant lieu dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine.
- Gestion du calendrier des Formations et des Examens.
- Suivi des rapports des Juges Arbitres effectué sur POONA.
- Relation avec l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).
- Relation avec la Commission Régionale Interclubs.
- Relation avec la commission compétition pour la confection des règlements

3. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION

3.1. Les Réunions

La réunion annuelle de la CFOT : La CLOT désigne une ou plusieurs personne(s) qui devront la représenter à la réunion annuelle organisée par la Commission Fédérale des Officiels Techniques (CFOT).

Les réunions CLOT : La CLOT se réunit régulièrement durant la saison. Les comptes rendus de ces réunions sont diffusés aux Officiels Techniques ainsi qu'aux Présidents de clubs, de Comités Départementaux et aux membres du Conseil d'Administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

3.2. Les Tenues Vestimentaires

Elles sont fournies par la FFBAD moyennant finances pour les nouveaux officiels.

La Ligue Nouvelle-Aquitaine participe à hauteur de 33% au financement des tenues (Polo et Sweat) des nouveaux OT sur présentation de facture, et validation de la CLOT.

RAPPEL : Ces tenues sont définies par la CFOT :

- Pour les Arbitres : Polo et sweat noir (FFBAD), Pantalon noir / jupe noire, Chaussettes et chaussures noires.
- Pour les Juges-Arbitres : Polo et sweat rouge (FFBAD), Pantalon noir / Jupe noire, Chaussettes et chaussures noires.

Il est demandé à tous, Arbitres et Juges-Arbitres, de bien vouloir respecter ces tenues.

3.3. Les Formations et les Examens

3.3.1. LES FORMATIONS INITIALES

Liste des formations :

Formations	Comités Départementaux / CLOT	
Juge de Ligne	Gérée par les comités ou les clubs	
Arbitre	Accrédité	Gérée par la CLOT (mais délocalisable)
	Certifié	Gérée par les comités départementaux
Juge Arbitre	Accrédité	Gérée par la CLOT (mais délocalisable)
	Certifié	Gérée par les comités départementaux
GEO	Gérée par la CLOT (mais délocalisable)	

Les formations déléguées aux Comités Départementaux devront être déclarées à Formabad et validées par la ligue, impérativement 2 mois avant l'évènement.

Toutes ces formations restent coordonnées par la CLOT, elles sont diffusées sur le calendrier disponible sur le site de la ligue.

3.3.2. LES FORMATIONS CONTINUES

Les formations continues des Arbitres, des Juges Arbitres et des Juges de Ligne sont de la responsabilité de la CLOT. Ces actions sont organisées par les Comités départementaux ou exceptionnellement par la CLOT

3.3.3. LES EXAMENS

Les Examens, Validations et Passages de grades sont de la responsabilité de la CLOT. Ces actions sont organisées par les Comités départementaux ou exceptionnellement par la CLOT.

3.3.4. LES FORMATEURS

La liste des formateurs est disponible sur le site fédéral, établie par les CLOT après stage de formateur fait par FORMABAD.

3.4. Les Activités

3.4.1. SUIVI DES ACTIVITES

Arbitre / Juge Arbitre / Juge de Ligne : La CLOT reçoit les feuilles d'activité de l'année civile en cours pour le 15 décembre en ligne sur le site de la ligue et adresse le compte-rendu de ces activités à la CFOT.

La CLOT adresse un compte rendu des activités des Officiels Techniques de la ligue Nouvelle Aquitaine à la CFOT

3.4.2. NOMINATION

La CLOT nomme les Arbitres pour les compétitions organisées par la ligue et sur demande de la CFOT pour les compétitions nationales se déroulant sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Elle nomme également des Juges-arbitres sur les compétitions Régionales organisées par la Ligue.

Elle contacte les Juges de Ligne en cas de nécessité ou communique la liste des JdL aux Clubs qui en font la demande.

3.4.3. INACTIVITE

3.4.3.1. Arbitre

Un arbitre est considéré comme Arbitre actif, si dans l'année en cours, un Arbitre ayant officié sur l'année en cours officie :

- 10 matchs minimum pour un arbitre ligue accrédité (avec à minima 50% de double).
- 15 matchs minimum pour un arbitre ligue certifié.

Règle en cas de non-activité sur une ou plusieurs saisons :

- Si un arbitre est resté inactif moins de 2 ans, il devra être arbitre sur une compétition ligue afin de refaire un examen.
- Au-delà de 2 ans d'inactivité :
 - L'arbitre LA sera considéré arbitre inactif et devra suivre à nouveau la formation et repasser un examen.
 - L'arbitre LC sera rétrogradé.

3.4.3.2. Juge Arbitre

Un juge-arbitre est considéré comme Juge-Arbitre actif, si dans l'année en cours, un Juge-Arbitre ayant officié sur l'année en cours officie :

- 3 journées minimum pour un JALA.
- 5 journées minimum pour un JALC dont au moins 1 journée ICN.

Règle en cas de non-activité sur une ou plusieurs saisons :

- Si un Juge-Arbitre est resté inactif moins de 2 ans, il devra être Juge-Arbitre Adjoint sur une compétition ligue.
- En cas d'activité insuffisante durant 3 années civiles consécutives, le Juge-Arbitre :
 - JALA devra suivre à nouveau la formation et repasser l'examen.
 - JALC sera rétrogradé JALA.

Pour plus de détails, se référer au Guide du Badminton, Chap 06/01 Article 5 pour les arbitres et Chap 06/02 Article 5 pour les juges arbitres

3.4.3.3. Juge de Ligne

- Juge de ligne Accrédité : Le maintien au niveau « accrédité » exige un minimum de vingt matchs sur une période de trois ans glissants.
- Juge de ligne Certifié : Le maintien au niveau « certifié » exige un minimum de trente matchs sur une période de trois ans glissants.
-

Un juge de ligne accrédité, certifié ou international est mis « inactif » en cas d'absence d'activité durant trois années civiles consécutives. L'activité s'apprécie sur la base des feuilles d'activité.

Pour plus de détails, se référer au Guide du Badminton, **Chap 06/01 Article 5 pour les arbitres, Chap 06/02 Article 5 pour les juges arbitres et Chap 06/03 Article 4 pour les juges de ligne.**

3.4.4. EVOLUTION VERS LE GRADE FEDERAL ACCREDITE

La CLOT propose des candidats O.T. au grade fédéral accrédité.

3.4.5. GESTION AUTORISATION ET HOMOLOGATION DES COMPETITIONS

Une autorisation préalable doit être délivrée pour toute compétition de Badminton organisée dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine, qu'elle soit officielle (Championnats départementaux et régionaux jeunes, seniors et vétérans, tournois privés, promobad) ou non-officielle, à l'exception des compétitions fédérales régies par la Fédération française de Badminton.

Toute compétition qui n'a pas obtenu d'autorisation est interdite. Les licenciés ne peuvent participer à des compétitions de Badminton non autorisées.

3.4.6. GESTION DES AUTORISATIONS DES COMPETITIONS

Les compétitions se déroulant sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine, organisées par la Ligue Nouvelle-Aquitaine, les Comités Départementaux et/ou les clubs, à savoir :

- Les Tournois de privés ;
- Les Circuits Jeunes Départementaux et Régionaux ;
- Les Championnats Départementaux Jeunes, Seniors et Vétérans ;
- Les Championnats Régionaux Jeunes, Seniors et Vétérans ;
- Le(s) Circuit(s) Inter-régional(aux) Jeune(s) se déroulant dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine ;
- Le(s) Circuit(s) Elites Jeunes se déroulant dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine
- Les compétitions promobad sont du ressort des comités départementaux.

Concernant les compétitions s'adressant à l'attention de joueurs N, la demande d'autorisation est contrôlée par la CLOT puis adressée automatiquement via Poona à la FFBAD pour autorisation.

Pour toutes ces demandes d'autorisation, la CLOT contrôle que :

- Le règlement particulier de la compétition, obligatoirement joint à la demande, est conforme au règlement général des compétitions défini par le Guide du Badminton.
- Le nombre de Juges-arbitres est correct au vu du nombre de terrains et de salles ;
- Le(s) Juge(s)-Arbitres(s) peut (peuvent) officier ;

La CLOT s'assure que le nombre de tournois autorisés, le niveau, les séries et le public concerné ne soient pas préjudiciables aux organisateurs, ni aux joueurs via la gestion sur le forum de la ligue.

3.4.7. REPARTITION DES TOURNOIS PRIVES JEUNES, SENIORS ET VETERANS

Le rôle du Forum de la ligue est notamment de permettre aux organisateurs de compétitions de se coordonner entre eux - à défaut, la CLOT joue ce rôle. En cas de désaccord malgré ces interventions, la CLOT devra trancher.

Afin de réglementer le nombre de tournois privés jeunes, seniors et vétérans se déroulant en même temps, voici la règle qui s'appliquera :

Deux clubs peuvent faire une demande d'autorisation dans la Ligue à la même date. Ils devront cependant respecter la règle suivante :

Un club ne pourra demander qu'une seule date de tournoi sur un seul public visé (jeunes, séniors, vétérans) dès l'ouverture du calendrier jusqu'à fin octobre. Ensuite à compter du 1^{er} Novembre, d'autres demandes de dates peuvent être formulées (maximum 2).

Les championnats régionaux sont prioritaires.

Lors d'un championnat départemental (jeunes, seniors ou vétérans), il sera possible de faire une demande d'autorisation pour un tournoi s'adressant à la même catégorie, à condition de ne pas accepter les joueurs du Comité Départemental où se déroule cette compétition si le comité a positionné son championnat sur les dates réservées par la ligue. Cette règle ne s'applique que pour les dates fixées par le calendrier de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Si un comité organise un championnat à des dates différentes, aucune restriction ne sera accordée sur l'inscription des joueurs.

Toute demande particulière est à adresser à la CLOT qui statuera.

3.4.8. PROCEDURE DE DEMANDE D'AUTORISATION DE TOURNOIS

Chaque club doit réserver une date sur le calendrier de la Ligue Nouvelle-Aquitaine avant d'effectuer la demande d'autorisation sur Poona.

Ces réservations se feront uniquement via le forum de la ligue dont les accès sont activés sur demande par mail auprès du directeur de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Dans le cas où deux clubs demandent de réserver la même date, il devra y avoir entente entre ces deux clubs (celle-ci devra être confirmée par écrit à la CLOT), la CLOT coordonne ces deux clubs pour trouver le meilleur compromis pour chacun. En cas de désaccord, la CLOT décidera de la date à maintenir au plus près selon l'ordre chronologique des demandes faites au plus près des intérêts de chacun (distance, type de compétition, nombre de compétitions déjà organisées dans la saison, nombre de jour) et indiquera sa décision aux clubs sur le forum de la ligue. La limite de distances entre les compétitions est de 100 km.

3.4.9. MODALITES SUR POONA

Toute demande doit être établie sur Poona par l'organisateur au plus tard 90 jours avant la date de la compétition, obligatoirement accompagnée du règlement particulier de la compétition. Chaque demande fait l'objet d'un contrôle de cohérence avec le calendrier et de respect des règles appliquées dans le Règlement Général des Compétitions.

Cette demande sera faite dans les 15 jours qui suivent la réservation faite sur le forum de la ligue (voir plus haut), sinon la date est libérée ;

Les compétitions promobad sont du ressort des comités départementaux.

Toute compétition qui n'a pas obtenu d'autorisation est interdite. Les licenciés ne peuvent participer à des compétitions de Badminton non autorisées.

3.4.10. GESTION DES HOMOLOGATIONS DES COMPETITIONS

A l'issue de la compétition, le Juge-Arbitre doit saisir son rapport sur Poona, Le GEO devra importer les résultats.

Au vu de tous ces éléments, la CLOT

- homologue (ou non) la compétition : l'homologation est la règle, en cas de non homologation, elle devra justifier sa décision à l'organisateur et au Comité Directeur de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ;
- assure le suivi des forfaits ;
- assure le suivi des cartons rouges sur POONA
- la fédération assure le suivi des cartons noirs

3.4.11. GESTION DES FORFAITS

Tout joueur ne se présentant pas à une compétition sans motif justifié, est passible d'une suspension de toutes compétitions de 2 mois ou de 6 mois en cas de récidive sur une période de 12 mois.

Par ailleurs, peuvent être sanctionnés au même titre que les forfaits volontaires :

- les joueurs participant à une compétition et quittant le tournoi avant d'avoir terminé leurs matches, sauf cas de force majeure ;
- les joueurs s'inscrivant sur 2 Tournois devant se dérouler le même week-end, si tous les matchs d'un même tableau se jouent sur 2 jours

Pour rappel Art 2.11.3.3 du RGC : Si un joueur est inscrit à une compétition programmée sur plusieurs jours consécutifs, il est autorisé à participer à un tableau d'une autre compétition programmé sur un seul jour (samedi par exemple) à condition :

- ***que le ou les tableaux auxquels participe le joueur ne soient programmés sur l'échéancier diffusé avant la compétition que sur un seul jour ;***
- ***que le joueur reçoive une convocation officielle ne le convoquant qu'à partir du jour concerné.***

La CLOT enregistre les forfaits dans la base de données Poona. Après validation des résultats, Poona déclenche alors l'envoi des courriers électroniques au joueur et au Président du club concerné.

3.4.12. GESTION DES CARTONS

En application de l'article 16.7 des règles officielles, les Arbitres et Juges-arbitres doivent sanctionner les joueurs chaque fois que leur conduite le rendra nécessaire, de la façon suivante :

- en donnant un avertissement (carton jaune) au joueur (ou à l'équipe) contrevenant(e) ;
- en comptant une faute (carton rouge) au joueur (ou à l'équipe) contrevenant(e) ;
- en disqualifiant (carton noir) le joueur (ou l'équipe) contrevenant(e).

Il est demandé :

- aux Arbitres d'indiquer clairement sur les feuilles de matches tous les incidents, les avertissements, fautes ou disqualifications prononcés à l'encontre des joueurs ;
- aux Juges-arbitres de consigner dans leur rapport de JA les joueurs sanctionnés, la raison de la sanction, et la sanction prise (cartons jaunes, rouges ou noirs).

Un suivi des cartons sera effectué par la CLOT.

3.4.13. PROCEDURE SUITE AUX CARTONS

Tous les cartons donnés par un JA sur une compétition se déroulant dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine sont consignés par le juge-arbitre dans son rapport (annexe « Incidents »), document envoyé automatiquement par POONA aux instances concernées.

Le licencié qui reçoit un carton noir ou un carton rouge, se voit remettre immédiatement par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé, ainsi que ses moyens de défense, tels que décrits par le règlement disciplinaire fédéral et le présent règlement.

Ce formulaire de notification immédiate n'est renseigné qu'avec l'identité du joueur, son numéro de licence, la dénomination de la compétition et la date.

Le licencié intéressé doit signer ce formulaire dont une copie est conservée par le juge-arbitre.

En cas de refus de signature, le juge-arbitre sollicite la signature de tout licencié présent et témoignant du refus de signature.

Le juge-arbitre joint à son rapport la copie du formulaire dans Poona.

L'annexe « Incidents » du rapport du juge-arbitre est traitée par la ligue où s'est déroulée la compétition, selon l'annexe 1 du présent règlement. Ce traitement est effectué dans un délai maximum de deux semaines suivant le dernier jour de la compétition. Toutefois, en cas de carton noir, le traitement est effectué par la Fédération.

3.4.14. TENUE VESTIMENTAIRES DES JOUEURS

Afin de mieux valoriser le Badminton, il est demandé à tous, Arbitres, Juges-Arbitres, Présidents de Clubs, Educateurs sportifs, d'être vigilant quant aux tenues vestimentaires des joueurs.

Les Juges-Arbitres feront les remarques aux joueurs ne respectant pas les règles sur la tenue vestimentaire, et noteront dans leur rapport tout manquement à ces règles.

Pour plus de détails, se référer au GdB O3 07 Tenues vestimentaires et publicité

3.4.15. OBLIGATIONS DES ORGANISATEURS DE COMPETITIONS

En dehors des compétitions promobad, la CLOT encourage la présence d'un Juge-Arbitre actif parmi les licenciés d'un club organisant une compétition officielle. Si cela n'est pas le cas, le club s'engage à former un JA dans les 2 ans suivant sa première organisation de tournoi.

Il est également obligatoire de compter parmi ses licenciés un Arbitre actif, ou en cours de formation pour les clubs ayant une équipe en ICR (art 5.11 règlement ICR)

Cas particuliers :

- Cas d'un club qui a un Juge-Arbitre actif : si ce Juge-Arbitre ne reprend pas de licence dans ce club, ce dernier pourra cependant organiser un tournoi, mais les dirigeants devront s'engager à former un Juge-Arbitre avec délai accordé à 3 ans ;
- Cas d'un club qui a formé un Juge-Arbitre stagiaire : si ce Juge-Arbitre stagiaire ne reprend pas de licence dans ce club, ce dernier pourra cependant organiser un tournoi, mais les dirigeants devront s'engager à former de nouveau un Juge-Arbitre avec un délai de 3 ans.

4. TARIFS DES VACATIONS DES OFFICIELS DE TERRAIN ET FORMATEURS

Cette revalorisation s'applique à l'ensemble des compétitions se déroulant uniquement sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les compétitions se déroulant sur le territoire de la Ligue Nouvelle-Aquitaine et régies par les Comités ou par les clubs devront respecter les tarifs minimums ci-dessous.

Hébergement des OT : Les Arbitres, Juges arbitres et Juges de Ligne, seront hébergés par l'organisateur de la compétition (si nécessaire, avec accord préalable de l'organisateur). **Les repas** pour les Arbitres, les Juges arbitres et les Juges de Ligne qui sont convoqués par l'organisateur, seront pris en charge par celui-ci avec une somme forfaitaire définie par l'organisateur. **Les frais de transport** seront remboursés pour les OT par l'organisateur avec accord préalable avec celui-ci.

4.1. Indemnités

Les montants sont actualisés et votés en début de saison par le CA de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

- Arbitre :

Grades	Indemnités
Arbitre Stagiaire	0€ / jour
Arbitre Ligue accrédité	25€ / jour
Arbitre Ligue certifié	30€ / jour
Arbitre fédéral	35€ / jour

- Juge-arbitre :

Grades	Indemnités
Juge Arbitre Stagiaire	0€ / jour
Juge Arbitre Ligue accrédité	40€ / jour
Juge Arbitre Ligue certifié	50€ / jour
Juge Arbitre fédéral	60€ / jour

- Formateurs :

Formateur Responsable GEO, Arbitre, Juge Arbitre et Juge de Ligne	60 € / jour
Formateur Assistant	45 € / jour

- Évaluateur Juge Arbitre :

	Indemnités
Validation JA	20€ / jour

4.2. Remboursement de frais

Coût Formations et Examen des officiels de terrains pilotés par la CLOT

Voir tableau annexe 2

Divers :

En cas de litige sur le nombre de kilomètres parcourus, lors des déplacements, seul l'itinéraire indiqué sur le site google maps sera pris en compte, d'adresse domicile principal à adresse du lieu d'exercice.

L'indemnité de déplacement sera conforme au tarif en vigueur lors de la demande de remboursement.

5. VALIDATION DU REGLEMENT

Le présent règlement est soumis à validation du Conseil d'Administration de la Ligue Nouvelle-Aquitaine ainsi que toutes ses modifications.

6. ANNEXE 1 : LISTE DES MEMBRES DE LA CLOT

<u>Responsable :</u> Victorien CHAUCHOY	victorien.chauchoy@lnaqbad.fr
<u>Membres :</u> Evelyne MATON	evelyne.maton@lnaqbad.fr
Nathalie ODDOS	nathalie.oddos@lnaqbad.fr
Anthony REPESSE	anthony.repesse@lnaqbad.fr
Emmanuel LECOINTE	emmanuel.lecointe@lnaqbad.fr
Davy MICHEL (ressource)	davy.michel@lnaqbad.fr
Anne CHAILLOU (ressource)	anne.chaillou@lnaqbad.fr

Intitulé	Responsable	Membres
<u>Pôle Formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Formation initiale (GEO, ALA, JALA, JDL) ● Formation continue ● Examens initiaux Calendriers des formations et examens	Evelyne MATON	Nathalie ODDOS, Anthony REPESSE Davy MICHEL (ressource)
<u>Communication :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Assure le lien avec l'ensemble des OT ● Diffuse les évolutions du règlement ● Contrôle l'application du règlement ● Revalorisation des moyens de communication (site internet, page facebook dédiée) 	Nathalie ODDOS	Victorien CHAUCHOY
<u>Calendrier et validation compétition :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Gère le calendrier (forum et document en ligne) ● Valide les compétitions sur POONA 	Victorien CHAUCHOY	
<u>Gestion des OT :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Nomme les JA sur les compétitions régionales ● Nomme les arbitres sur les compétitions régionales ● Suivi des activités OT 	Anthony REPESSE	Evelyne MATON, Nathalie ODDOS, Emmanuel LECOINTE
<u>Relation UNSS :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Assure le suivi des OT UNSS 	Emmanuel LECOINTE	
<u>Cartons et sanctions :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Assure le suivi des cartons ● Assure la gestion des suspensions 	Anne CHAILLOU (ressource)	
<u>Rapports :</u> <ul style="list-style-type: none"> ● Assure la lecture des rapports JA ● Assure le suivi des WO (volontaire, involontaire et à justifier) 	Salarié	Anthony REPESSE, Evelyne MATON, Nathalie ODDOS, Emmanuel LECOINTE

7. ANNEXE 2 : COUT DES FORMATIONS DE LA CLOT

COÛT DES FORMATIONS ET EXAMENS organisés par la Ligue Nouvelle Aquitaine						
	FORMATION			EXAMEN		
ARBITRE	Tarif *	Autres charges	Durée	Tarif *	Autres charges	Durée
Ligue Accrédité	90 €	Buvette le midi **	2 jours	60€	Buvette le midi **	2 jours
Ligue Certifié	90 €	Buvette le midi **	2 jours	60€	Buvette le midi **	2 jours
GEO OC - ULC	Tarif *	Autres charges	Durée	Tarif *	Autres charges	Durée
	90 €	***	2 jours			
JUGE ARBITRE	Tarif *	Autres charges	Durée	Tarif *	Autres charges	Durée
Ligue Accrédité	90 €	***	2 jours	20€	Buvette le midi **	1 jour
Ligue Certifié	90 €	***	2 jours	20€	Buvette le midi **	1 jour
JUGE DE LIGNE	Tarif *	Autres charges	Durée	Tarif *		Durée
Fédéral accrédité	10 €	***	1 jour		pas d'examen	
Fédéral certifié	10 €	***	1 jour		pas d'examen	
FORMATEUR	FORMATION			EXAMEN		
<i>RESPONSABLE</i>	Tarif	Pris en charge par	Durée	Tarif jour		Durée
ARBITRE GEO JUGE-ARBITRE	60€ /jour (1)	(2)	2 jours	60€ A 20€ JA	(3)	2 jours pour A 1 jour pour JA
<i>ASSISTANT</i>		Pris en charge par				
ARBITRE	45€ /jour (1)	(2)	2 jours	45€	(3)	2 jours pour A

Un nombre minimum de participants doit être pris en compte ; soit 5 pour les formations et Examens Arbitres ; 4 pour les formations Juge Arbitre ; 1 ou 2/ jour pour les examens JA. Si le nombre n'est pas atteint la formation ou Examen pourra être annulé.

- * : à régler lors de l'inscription
 - ** : hébergement, déplacement, autres repas à la charge du participant ou club...
 - *** : Tous les frais sont à la charge du participant ou du club....
- (1) quelque soit la formation, à régler par l'Organisateur (le Codep ou la Ligue).
 - (2) Les frais d'hébergement, restauration et déplacement sont à la charge de l'organisateur (soit Codep soit Ligue).
 - (3) Les frais d'hébergement, restauration et déplacement sont à la charge de la Ligue. Il n'y a pas d'examen GEO. Le **Certificateur de Juge Arbitre** est indemnisé (20€ pour la compétition), frais de route et repas par le club qui organise la compétition sur laquelle il officie, donc pas de demande en doublon.